

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « **RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 215-20 VISANT À FIXER UNE DISTANCE SÉPARATRICE SPÉCIFIQUE ENTRE DES OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU DE CATÉGORIE 1 OU 2 ET UN SITE D'EXTRACTION** » a été adopté le 14 août 2020.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse mrcrc@beaucerc.com ou s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107^e Rue à Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville ce 26^e jour d'octobre, deux mille vingt.



Jacques Bussières,
Directeur général & secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Caroline Groleau, Directrice générale
de la municipalité de St-Alfred, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en
affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 27 oct entre
8:30 et 16:30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 oct 2020



Signature